

PUBLIE LE 22/11/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P461_2024

Date : 21/11/2024

**OBJET : Acquisition de locaux à usage de bureaux au sein de l'Hôtel Atlantique
auprès de la SCI D. - Bâtiment B rdc droite rue Dom Pedro à Cherbourg**

Exposé

Dans le cadre de la recherche de ses nouveaux locaux, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a l'opportunité d'acquérir des bureaux situés à droite au rez-de-chaussée du bâtiment B du « Centre d'Affaires de l'Atlantique », ensemble immobilier en copropriété situé 25 rue Dom Pedro - Ville de Cherbourg-en-Cotentin (50100).

Cette acquisition porte sur un ensemble de bureaux d'une superficie d'environ 92 m², en très bon état et formant le lot n°259 de la copropriété, ainsi que deux places privatives de parking formant les lots n°112 et 113. Ces locaux sont situés sur le même palier et face à ceux loués depuis le 1^{er} novembre 2024 pour les services de l'Agglomération.

Il convient ainsi de régulariser cette cession avec le propriétaire, la SCI D. dont le siège social se situe à LA DEFENSE CEDEX (92925) 41, rue du Capitaine Guynemer. Étant précisé que ce projet a été négocié par l'agence LE FRANC située 32, rue Albert Mahieu à Cherbourg-en-Cotentin.

La négociation a abouti à un accord sur cette cession au prix de cent soixante mille euros (160 000,00 €) net vendeur.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code civil et notamment les articles 1708 et suivants,

Vu l'offre d'achat par la Communauté d'agglomération du Cotentin en date du 9 juillet 2024,

Vu l'accord de la SCI D. en date du 23 juillet 2024,

Considérant le prix d'un montant inférieur au seuil obligatoire de saisine des Domaines,

Considérant le prix proposé conforme au prix du marché,

Décide

- **D'acquérir** les locaux à usage de bureaux d'une surface totale de 92 m² formant le lot numéro 259 et les deux places de parkings formant les lots n°112 et 113 de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « Centre d'affaires de l'Atlantique » 27 rue Dom Pedro à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100) au prix de cent soixante mille euros (160 000 €) auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié et les honoraires d'agence,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits à la ligne de crédit 77246 au chapitre 21 fonction 820,
- **D'autoriser** son délégataire à signer tout acte et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE